



AGENCE BENINOISE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

CONDITIONS D'OBTENTION D'AGREMENT/AUTORISATION/ENREGISTREMENT DES ETABLISSEMENTS DE PRODUCTION

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'AGREMENT SANITAIRE/AUTORISATION DE PRODUCTION/ENREGISTREMENT (Etablissements agroalimentaires de type artisanal)

- une demande d'enregistrement adressée au DG ABSSA ;
- une copie des statuts de l'entreprise (s'il y a lieu);
- une photocopie légalisée du registre de commerce de l'entreprise ;
- une photocopie légalisée de la carte professionnelle en cours de validité au nom de l'entreprise ;
- une photocopie légalisée de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) au nom de l'entreprise;
- un manuel qualité de l'entreprise ;
- Un plan de gestion des déchets ;
- un acte attestant le droit de propriété /contrat de bail du site de production ;
- un plan de masse des installations concernées.

NB : Différents frais à payer au Trésor Public après étude de dossier :

- Frais d'enregistrement et d'autorisation : Compte Redevances ABSSA/MAEP
BJ6600100100000010154249
- Frais d'analyses et d'expertises : Compte **BJ66001001000000104383153**

Epiphane S. HOSSOU
Directeur Général